

Une analyse de fond des réformes du lycée  
janvier 4, 2009 — nicnof

13 nov 2008 Par Christian Laval sur Mediapart

Christian Laval, docteur en sociologie, est membre du GÉODE (Groupe d'étude et d'observation de la démocratie, Paris X Nanterre/CNRS)[1] et du Centre Bentham[2]. Il est aussi chercheur à l'Institut de recherches de la Fédération syndicale unitaire et membre du Conseil scientifique d'Attac.

Le lycée de Xavier Darcos : un miroir aux alouettes ?

La réforme du lycée préparée par X.Darcos présente des risques sérieux de régression. Si elle est mise en œuvre comme prévu à la rentrée 2009, elle peut déboucher sur un lycée moins démocratique et moins efficace que l'actuel. Au-delà de la propagande paradoxale qui voudrait qu'en diminuant l'encadrement pédagogique tout devrait aller mieux, les acteurs de l'éducation doivent analyser attentivement les tenants et aboutissants d'une transformation majeure du lycée. Il est vrai que la réforme prévue est d'une complexité telle que même les plus avertis n'y retrouvent pas facilement. Et la célérité inquiétante de Xavier Darcos n'est pas faite pour éclairer les choses.

Il faut prendre d'abord la mesure du trompe-l'œil, ce que l'on peut appeler « l'habillage » de la réforme : moins d'heures de cours, architecture « modulaire », rythme semestriel. Pourquoi cette réforme ? Officiellement, il s'agirait de rapprocher le lycée de l'université, en rendant les lycéens plus « autonomes ». En somme, ce qui a tant de mal à convenir à des centaines de milliers d'étudiants frappés par l'échec du fait d'un sous-encadrement criant devrait être appliqué rapidement aux lycéens dont beaucoup sont des élèves scolairement fragiles, dont la plupart n'ont pas à domicile professeurs particuliers et parents en mesure de les aider.

Le raisonnement est étrange. En fait, il est biaisé. Quiconque ne comprend qu'il s'agit exclusivement « d'habiller » la baisse de 80 000 enseignants dans les quatre années qui viennent, dans le cadre d'une politique de réduction de l'emploi public, ne peut vraiment juger de la réforme dans ses fins, ses modalités, ses conséquences. La raison financière de cette réforme est aujourd'hui masquée, elle ne l'était pas hier. En 2007 dans sa Lettre aux éducateurs, N.Sarkozy avait dit clairement ses intentions: « Dans l'école que j'appelle de mes vœux où la priorité sera accordée à la qualité sur la quantité, où il y aura moins d'heures de cours, où les moyens seront mieux employés parce que l'autonomie permettra de les gérer davantage selon les besoins, les enseignants, les professeurs seront moins nombreux. »

La reconstruction totale du lycée qui est en cours aujourd'hui n'a donc, selon les propos même de N.Sarkozy, qu'un seul véritable objectif : la réduction du nombre d'enseignants. Rien d'autre ne compte, ni l'évolution des contenus, ni la poursuite de la démocratisation, ni l'élévation des niveaux de savoir. C'est sans doute la première fois qu'une si profonde mutation est entièrement commandée par des impératifs strictement comptables.

Tout changer pour diminuer le nombre d'enseignants ?

La réforme du lycée s'inscrit dans le cadre plus général de la « Révision générale des politiques publiques » (RGPP) engagée depuis l'été 2007 et conduite directement par l'Élysée (cette grande opération de « modernisation » est menée dans le cadre du Conseil de modernisation des politiques publiques présidé par Nicolas Sarkozy).

Un rapport d'audit confidentiel rédigé par Pierre Lepetit (inspecteur général des finances) et par Françoise Mallet (inspectrice générale de l'Éducation nationale) et remis le 15 novembre 2007 à Claude Guéant (secrétaire général de l'Élysée) et à Jean-Paul Faugère (directeur de cabinet de François Fillon) a été rendu opportunément public par l' AEF, une agence de presse spécialisée dans les questions d'enseignement (communiqué AEF n°83598), au mois d'août 2008. Il éclaire singulièrement les intentions ministérielles.

La problématique du rapport est simple. Pour parvenir aux objectifs de réduction du nombre de fonctionnaires (suppression d'un poste sur deux de fonctionnaires à la retraite dans l'Éducation nationale), il faut entreprendre des réformes structurelles profondes : "Comment assurer la poursuite voire l'accélération de l'effort d'assainissement budgétaire sur la période 2009-2011-2012 sans réformes structurelles du système éducatif ?" se demandent les experts commandités. Leur réponse est limpide, en dépit d'une certaine langue de bois : "À défaut de réforme, le scénario d'optimisation des moyens sera insuffisant pour atteindre les objectifs budgétaires et conduira à dégrader les résultats du système éducatif", estiment-ils. En d'autres termes, pour parvenir à ces baisses d'emplois, il faut opérer une série de grandes réformes du système éducatif dans tous les domaines : pédagogiques, organisationnelles, statutaires.

Les trois scénarios de réforme proposés valent la peine d'être examinés. Ces scénarios (optimisation, autonomie maîtrisée, autonomie complète), conformément à la logique strictement comptable de la RGPP, sont évalués uniquement en termes d'économie de postes. Le premier scénario de "l'optimisation de la gestion des ressources sans réforme majeure de l'offre éducative" permettrait "une économie potentielle de 41 000 à 43 000 emplois temps plein (ETP) nets sur cinq ans". Le second scénario d'autonomie maîtrisée, "comprend des réformes importantes sur l'offre éducative et sur les conditions de travail des enseignants dans le cadre d'une plus grande autonomie des établissements pilotée par l'État". L'économie réalisée est évaluée entre 85 000 à 93 000 ETP nets sur cinq ans. Le troisième scénario correspond à une "autonomie complète" du système, c'est-à-dire à la déconcentration totale de l'offre éducative et à la décentralisation des financements. L'économie réalisée est la même que celle du deuxième scénario.

Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que les auteurs valorisent le deuxième scénario, qui permet de réduire le nombre total d'enseignants de plus de 10 % en cinq ans, mais au prix d'une baisse importante de « l'offre d'éducation » et d'une transformation de l'organisation du travail des enseignants.

On s'intéressera ici spécialement aux conséquences de ce scénario sur le second degré, mais il n'est pas inutile de savoir que dans le premier degré, cette politique impose déjà un recul considérable de l'offre d'éducation puisqu'il suppose une réduction du nombre d'heures de cours, la réduction de la scolarisation à deux ans voire à trois ans, la suppression des réseaux de soutien et d'aide aux élèves en difficulté.

Cette réduction importante sera donc prolongée dans le second degré, en commençant par le lycée dès 2009. Fin des redoublements, plafonnement et annualisation des horaires élèves, simplification des programmes d'enseignement, telles sont quelques-unes des préconisations du rapport concernant l'offre éducative (à côté de celles qui concernent les conditions de travail des enseignants).

On voit sans doute mieux le sens de la mission confiée à Jean-Paul de Gaudemar par X.Darcos : proposer une réforme qui puisse satisfaire aux impératifs de la RGPP pilotée par N.Sarkozy. La FSU par la voix de son secrétaire général G.Aschiéri a estimé que le lycée pourrait « rendre » par l'application de la réforme entre 15 000 et 20 000 postes, soit un quart ou un cinquième de la réduction totale espérée, le reste des suppressions devant être trouvé dans le primaire et dans le collège.

L'économie de professeurs est-elle « rentable » ?

Vaut-il la peine d'entreprendre dans la précipitation le bouleversement du lycée pour réaliser une telle économie en personnel enseignant ? En langage profane voire cynique qui sied à notre époque, la question est : est-on bien sûr que les effets de cette réforme ne coûteront pas plus cher que les économies souhaitées dans le court terme ? Il faut pour cela mettre en balance les économies réalisées (770 millions d'euros par an) et les coûts scolaires et sociaux à très long terme de ce chamboulement des études secondaires.

Il y a d'abord, les risques propres à une précipitation encore inédite pour une réforme aussi radicale de l'enseignement. Sans aucune préparation, sans aucune expérimentation, sans évaluation sérieuse des conséquences de cette « refondation » d'ampleur inégalée depuis 1902, avec pour seule référence une vague évocation du « système finlandais » ou du « système anglo-saxon » parés soudain de toutes les vertus, on entend bouleverser le système du lycée français jugé péremptoirement « obsolète ».

Les lycées seront-ils prêts à accueillir en septembre prochain les 500 000 élèves de la nouvelle seconde ? Ces derniers ne vont-ils pas devoir « essayer » les plâtres d'une « rupture » improvisée qui se poursuivra en Première et en Terminale les deux années suivantes ? Il suffit d'observer qu'il a été demandé à toutes les Inspections générales de refaire tous les programmes de Seconde en quelques semaines, pour se rendre compte du caractère hâtif de cette entreprise radicale.

La question est également de savoir comment faire des programmes si l'on ne sait rien de la suite et en particulier de l'évaluation des études secondaires (suppression ou transformation du bac, contrôle continu, crédits d'enseignement par modules, autres ?). Rappelons que la grande réforme historique de 1902, laquelle a introduit officiellement l'enseignement moderne dans les lycées, avait été précédée de mois d'enquêtes et de discussions parlementaires d'un très haut niveau intellectuel. Dès 1899, plus de 200 personnalités de l'enseignement, de la politique, de l'économie, avaient ainsi été auditionnés. Autres temps, autres mœurs.

Au-delà du risque inhérent à l'impréparation, se pose la question de la pertinence pédagogique de la réorganisation prévue. Recensons quelques points de la réforme qui devaient faire débat et sur lesquels professeurs, parents et élèves auraient leur mot à dire. L'affichage officiel souligne trois caractères majeurs de la réforme: un enseignement modulaire, un enseignement semestriel, un enseignement moins chargé.

Un enseignement modulaire. Dans l'état actuel du chantier, l'unité de base des études serait le « module » de 3 heures pour toutes les disciplines. C'est l'idée faite pour séduire aussi bien les libéraux adeptes du « libre choix » que les tenants du « constructivisme pédagogique » : les lycéens choisiront leur parcours et construiront leurs savoirs. Ils seront « acteurs de leur apprentissage » selon la formule officielle. Claude Allègre avait déjà eu cette tentation de séduire les élèves par la promesse d'études plus sympathiques dans un « lycée allégé » où le terrible ennui des études et l'impitoyable sélection seraient enfin surmontés. Sans entrer dans de trop vastes considérations, notons seulement qu'il n'est pas certain que ce « lycée à la carte », que cet enseignement « au choix », soit nécessairement plus démocratique et plus efficace. Ni même qu'il soit nécessairement plus « sympathique ». Le « choix » des modules, qui vient s'ajouter à celui des établissements avec la suppression de la carte scolaire, risque de favoriser ceux qui détiennent les clés des meilleurs parcours et qui sont déjà ceux qui ont les atouts pour obtenir une place dans les lycées de leur supposé « libre choix ».

Les lycéens et leurs familles pourront choisir, à côté d'un tronc commun de 21 heures (3h x 7 modules) entre de nombreuses options « modulaires » (2 par semestre) pour le reste (soit 3h x 2 modules). Les modules de trois heures pour chaque discipline, sans dédoublement, peuvent aggraver un travers déjà existant : la fragmentation du savoir transmis en petites unités dispersées. C'est d'autant plus dommageable que ce dispositif est susceptible de faire éclater le « groupe-classe », lieu d'intégration et de stabilité pour de nouveaux lycéens, qui en ont d'autant plus besoin qu'ils sont scolairement fragiles.

Un autre inconvénient apparaît vite. Un certain nombre de « modules » dits d'approfondissement peuvent être pris dans des disciplines déjà présentes dans le tronc commun. C'est en particulier le cas pour le français, les maths les sciences expérimentales (Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre), l'histoire-géographie. On pourra donc être élève « scientifique » avec peu de français ou élève « littéraire » avec peu de maths. On risque donc de retrouver bien vite les polarisations archaïques entre culture scientifique et culture littéraire que quarante ou cinquante ans de transformation avaient peu à peu réussi à

surmonter, spécialement grâce au développement de la filière « économique et sociale » qui a introduit à grande échelle la « troisième culture » des sciences humaines. On notera que les Sciences économiques et sociales, l'une des seules véritables innovations disciplinaires du lycée dans la deuxième moitié du XXe siècle, paraissent être les grandes sacrifiées de la réforme. Il est vrai que cette discipline a eu le malheur de déplaire aux fanatiques du marché qui, avec leurs lobbies puissants, n'ont eu de cesse de la supprimer ou de la dénaturer.

En un mot, la première rupture voulue par Xavier Darcos pourrait bien accentuer inégalités entre élèves et perturbations dans un rapport pédagogique qui ne se porte déjà pas toujours et partout au mieux, comme elle pourrait conforter l'ancienne et stérile dualité des « matheux » et des « littéraires », au détriment de la culture économique et sociologique.

Un enseignement semestriel. C'est la seconde rupture. Il ne s'agit pas simplement de remplacer les trimestres actuels par des semestres, ce qui n'aurait aucun sens. Il s'agit de remplacer des enseignements annuels par des enseignements semestriels. L'évaluation se fera lors de quatre conseils de classe de mi-semestre (en octobre et en avril) et de fin de semestre (en février et en juin). Cette « semestrialisation », calquée sur l'organisation universitaire, est le dispositif complémentaire de la « modularisation » : les élèves changeront de modules à la mi-année, du moins pour ceux qui ne relèvent pas du « tronc commun ». Ils composeront donc une sorte de menu de leur choix. Il faudrait s'interroger sur le « détail » de l'organisation, qui a son importance : comment évaluer ? un élève redoublera-t-il le module choisi ? comment suivre Maths 2 si l'on n'a pas choisi maths 1 au premier semestre ? Il serait logique que cette réforme implique la disparition de l'examen terminal, remplacé par des examens multiples tout au long des études. Évaluation continue dont on peut se demander si les lycéens la trouveront plus « sympathique » que le vieux baccalauréat.

La question reste de savoir quel sens pédagogique peut bien avoir un dispositif qui peut favoriser un certain « zapping ». Ceux qui ont quelque pratique de l'enseignement savent qu'il faut du temps avec des élèves relativement jeunes pour installer des méthodes régulières de travail, des modes stabilisés de réflexion, des pratiques scolaires et des dispositions intellectuelles durables. C'est grâce à cette durée que l'enseignement a une portée réellement formatrice. L'éducation ne ressemble pas au speed dating avec des disciplines que l'on essaye au gré de ses envies. Le caractère éphémère des cours risque par contre de faire perdre beaucoup de temps puisqu'il faudra refaire à chaque semestre le même travail d'installation de la relation pédagogique, le même effort d'adaptation à une nouvelle discipline et à un nouveau professeur. Les effets de cette semestrialisation sur des élèves qui pour beaucoup manquent de « maturité » seront sans doute sensibles sur ceux qui ont le plus besoin d'un encadrement régulier et stable. On notera ici, en passant, que le système scolaire annuellement organisé, s'il va sans doute à contre-courant d'un certain « bougisme » économique, technologique et sociétal, apporte peut-être à beaucoup de jeunes, un sentiment de stabilité, une capacité de se projeter dans l'avenir, une possibilité d'évoluer dans un cadre établi, toutes dimensions qu'ils trouvent de moins en moins en dehors de l'école.

Un enseignement plus court. C'est un objectif fondamental, mais un peu caché, puisqu'il va permettre cette baisse tant souhaitée du nombre d'enseignants de lycée. Les heures de cours étant posées comme trop nombreuses, il convient de les « plafonner » pour les élèves. L'un des objectifs de la réforme est de faire baisser la durée hebdomadaire de cours en seconde à 30 heures maximum (après avoir envisagé une diminution à 27 heures), au lieu de 32 ou même dans certains cas de 35. Les autres niveaux de Première et de Terminale devraient connaître les coupes de même ampleur les années prochaines. Mettant toutes les disciplines sous la même règle des « trois heures », cette organisation réduit le nombre d'heures de cours dans de nombreuses disciplines, dont celles que l'on considère par ailleurs comme « fondamentales » : français ou maths, pour ne citer qu'elles. Sauf, comme on l'a dit plus haut à se spécialiser en prenant ces disciplines en « modules d'approfondissement », les élèves risquent fort de n'avoir droit qu'à un enseignement très appauvri.

La réforme combine deux principes complémentaires, habilement présentés. Celui du « libre

choix » et celui du « plafonnement ». Deux risques en découlent : l'appauvrissement du choix effectif de formation proposé au lycée, illustré notamment par la marginalisation possible de l'enseignement économique et social, au profit d'une concentration sur certaines matières « rentables » ; la difficulté de transmettre un savoir construit et solide avec un nombre réduit d'heures de cours.

Notre dette à l'égard des nouvelles générations

Le lycée, trop hiérarchisé et trop cloisonné, doit connaître une réforme. Mais celle que propose X.Darcos, faute d'avoir fait l'objet d'une discussion, d'une réflexion et d'une évaluation sérieuse est peut-être la pire que l'on puisse imaginer. Elle présente en effet des risques sérieux de régression à court comme à long terme, risques accrus du fait que cette politique n'a pas d'objectif pédagogique et intellectuel propre, que son seul but est financier.

X.Darcos, à la suite de N.Sarkozy, martèle un slogan : « moins mais mieux », c'est-à-dire moins d'heures de cours et moins d'enseignants. La formule incantatoire laisse dans l'ombre les conséquences réelles de la diminution de l'encadrement sur la formation. Chacun devrait pourtant se demander quel sera le prix de la suppression de dizaines de milliers de postes de professeurs, et qui en supportera les conséquences. D'autant que ce « lycée light » va dans le même sens que les mesures d'économie prises dans le primaire avec la fin de la scolarisation avant 3 ans et la réduction des heures de cours du CP au CM2. Ne doit-on pas craindre une explosion des cours particuliers que pourront seuls s'offrir les jeunes des milieux les plus favorisés ? Ne doit-on pas redouter, à l'heure de MSN et de Facebook, une pure et simple diminution de la formation scolaire qui nuira à tous mais surtout aux jeunes issus des classes les plus modestes ? On peut se demander s'il est bien raisonnable de prendre le risque d'un recul de la formation culturelle des jeunes Français, à l'heure où l'on ne parle que « d'économie de la connaissance » et d'intégration par l'école. La réduction de l'enseignement professionnel de 25 % avec le passage du bac pro de 4 à 3 ans était déjà une mauvaise orientation. Elle est accentuée par la mutilation de l'enseignement général et technologique.

Dans un récent entretien au Monde, Xavier Darcos justifiait la diminution des dépenses dans l'éducation en disant que « notre devoir est de continuer à alléger le fardeau que nous léguons aux générations futures » (Le Monde, 7 novembre 2008). On pourrait lui objecter que nous n'avons pas à leur faire payer les frasques passées et présentes d'une finance sans limites par un enseignement au rabais. Bien au contraire, notre devoir est plutôt de donner aux nouvelles générations plus encore qu'hier les moyens de comprendre le monde. C'était bien là ce qu'entendait Condorcet quand il écrivait que « l'instruction publique est un devoir de la société à l'égard des citoyens ». Ce « devoir de justice » a un prix. Ne pas vouloir le payer aujourd'hui, c'est courir le risque de devoir en payer chèrement les conséquences demain.